

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

<p>Date de convocation <b>26 mars 2025</b></p>	<p>Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire</p>
<p><b>Nombre de conseillers :</b> <b>En exercice : 27</b> Présents : 22 Votants : 24</p>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Virginie REYNAUD, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Grégory TISSEUR, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Cécilia GOMES ALVES, Madame Marie-Corinne LAUDES, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN.</p>
<p align="center"><b>Objet :</b></p> <p align="center"><b>Finances :</b></p> <p align="center">Budget principal - Approbation du Compte de Gestion 2024</p>	<p><b>Excusés et représentés par pouvoir :</b> Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Éric CHALANT Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Madame Virginie REYNAUD</p> <p><b>Excusés :</b> Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Monsieur Pierre MARECHAL</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Arrivée tardive :</b></p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.</p>

Rapporteur : Madame Virginie REYNAUD – Adjointe aux Finances

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)  
« le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Le comptable public assignataire de la Commune a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public assignataire de la ville, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

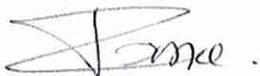
Le Conseil municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances,

➤ Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal :

**APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget principal.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

**La Secrétaire de séance**  
**Martine POMA**



**Le Maire**  
**Michel BOUVIER**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

<p>Date de convocation <b>26 mars 2025</b></p>	<p>Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire</p>
<p><b>Nombre de conseillers :</b> <b>En exercice : 27</b> Présents : 21 Votants : 23</p>	<p><b>Présents :</b> Madame Virginie REYNAUD, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Grégory TISSEUR, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Cécilia GOMES ALVES, Madame Marie-Corinne LAUDES, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN.</p>
<p><b>Objet :</b></p> <p><b>Finances :</b></p> <p>Budget principal - Approbation du Compte Administratif 2024</p>	<p><b>Excusés et représentés par pouvoir :</b> Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Éric CHALANT Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Madame Virginie REYNAUD</p> <p><b>Excusés :</b> Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Monsieur Pierre MARECHAL, Monsieur Michel BOUVIER- Maire</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Arrivée tardive :</b></p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.</p>

Rapporteur : Madame Virginie REYNAUD – Adjointe aux Finances

Les résultats budgétaires synthétiques de l'exercice 2024 pour le budget principal sont les suivants :

	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	5 363 761,58 €	7 337 545,00 €	12 701 306,58 €
Recettes nettes	1 036 227,43 €	5 074 870,01 €	6 111 097,44 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	5 363 761,58 €	7 337 545,00 €	12 701 306,58 €
Dépenses nettes	2 865 883,67 €	4 355 924,02 €	7 221 807,69 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		718 945,99 €	
Déficit	<b>1 829 656,24 €</b>		<b>1 110 710,25 €</b>

Après reprise des résultats de l'exercice précédent, les résultats d'exécution du budget se présentent ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	857 476,39 €		-1 829 656,24 €	70 789,43 €	-901 390,42 €
Fonctionnement	2 798 300,90 €	94 696,99 €	718 945,99 €	2 680,91 €	3 425 230,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 655 777,29 €</b>	<b>94 696,99 €</b>	<b>-1 110 710,25 €</b>	<b>73 470,34 €</b>	<b>2 523 840,39 €</b>

Pour mémoire, les restes à réaliser se présentent ainsi qu'il suit :

➤ En dépenses .....	<b>1 666 215,43 €</b>
➤ En recettes .....	<b>989 607,46 €</b>

Le compte administratif 2024 est conforme au compte de gestion 2024 du comptable public.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire sort de la séance placée sous la présidence de Madame Virginie REYNAUD, adjointe, et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances,  
Vu le compte de gestion 2024 établi par le Trésorier,  
Vu les documents budgétaires afférents à l'exercice 2024,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du compte administratif,

➤ Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal :

**ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal.

VOTANTS : 23	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 23
--------------	----------------	------------	-----------

**La Secrétaire de séance**  
**Martine POMA**



**L'Adjointe aux Finances**  
**Virginie REYNAUD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

<p>Date de convocation <b>26 mars 2025</b></p>	<p>Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire</p>
<p><b>Nombre de conseillers :</b> <b>En exercice : 27</b> Présents : 22 Votants : 24</p>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Virginie REYNAUD, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Grégory TISSEUR, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Cécilia GOMES ALVES, Madame Marie-Corinne LAUDES, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN.</p>
<p><b>Objet :</b></p> <p><b>Finances :</b></p> <p>Budget principal – Affectation des résultats 2024</p>	<p><b>Excusés et représentés par pouvoir :</b> Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Éric CHALANT Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Madame Virginie REYNAUD</p> <p><b>Excusés :</b> Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Monsieur Pierre MARECHAL, <b>Absent :</b> <b>Arrivée tardive :</b></p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.</p>

Rapporteur : Madame Virginie REYNAUD – Adjointe aux Finances

Conformément à l'instruction M57, il convient de procéder à l'affectation du résultat tel que constaté au compte administratif 2024.

Les éléments relatifs à cette procédure d'affectation sont les suivants :

Résultat de l'exercice en fonctionnement 2024	718 945,99 €
Résultat reporté 2023	2 706 284,82 €
Solde de la section de fonctionnement 2024	3 425 230,81 €
Résultat d'investissement 2024	-1 829 656,24 €
Résultat reporté 2023	928 265,82 €
Solde de la section d'investissement 2024	-901 390,42 €
Solde des restes à réaliser 2024	-676 607,97 €
Besoin de financement en investissement 001	1 577 998,39 €
<b>AFFECTATION</b>	
<b>Total investissement à reporter en D/001</b>	<b>-901 390,42 €</b>
<b>Affectation au R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement ci-dessus)</b>	<b>1 577 998,39 €</b>
<b>Total fonctionnement à reporter R/002</b>	<b>1 847 232,42 €</b>

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances,  
Vu l'instruction M57,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et de gestion 2024,

➤ Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal :

**AFFECTE** le résultat du budget principal 2024 comme présenté ci-dessus.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

La Secrétaire de séance  
Martine POMA



Le Maire  
Michel BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

<p>Date de convocation <b>26 mars 2025</b></p>	<p>Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire</p>
<p><b>Nombre de conseillers :</b> <b>En exercice : 27</b> Présents : 22 Votants : 24</p>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Virginie REYNAUD, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Grégory TISSEUR, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Cécilia GOMES ALVES, Madame Marie-Corinne LAUDES, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN.</p>
<p><b>Objet :</b></p> <p><b>Finances :</b></p> <p>Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025</p>	<p><b>Excusés et représentés par pouvoir :</b> Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Éric CHALANT Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Madame Virginie REYNAUD</p> <p><b>Excusés :</b> Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Monsieur Pierre MARECHAL,</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Arrivée tardive :</b></p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.</p>

Rapporteur : Madame Virginie REYNAUD – Adjointe aux Finances

Les communes doivent adopter, avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Il est rappelé que les articles 1636 B *sexies* à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Madame Virginie REYNAUD rappelle que par délibération du 4 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

	2024
Taxe d'habitation	13.90 %
Taxe foncière (bâti)	39.90 %
Taxe foncière (non bâti)	72.09 %

Madame Virginie REYNAUD précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

➤ Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal :

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

	2025
Taxe d'habitation	13.90 %
Taxe foncière (bâti)	39.90 %
Taxe foncière (non bâti)	72.09 %

**CHARGE** Monsieur le Maire :

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

La Secrétaire de séance  
Martine POMA



Le Maire  
Michel BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

<b>Date de convocation</b> <b>26 mars 2025</b>	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire
<b>Nombre de conseillers :</b> <b>En exercice : 27</b> Présents : 22 Votants : 24	<b>Présents :</b> Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Virginie REYNAUD, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Grégory TISSEUR, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Cécilia GOMES ALVES, Madame Marie-Corinne LAUDES, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN.
<b>Objet :</b>  <b>Finances :</b>  Budget Primitif 2025	<b>Excusés et représentés par pouvoir :</b> Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Éric CHALANT Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Madame Virginie REYNAUD  <b>Excusés :</b> Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Monsieur Pierre MARECHAL, <b>Absent :</b> <b>Arrivée tardive :</b>  Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Rapporteur : Madame Virginie REYNAUD – Adjointe aux Finances

Le projet de budget primitif 2025 qui vous est soumis est le fruit du travail concerté entre les différentes commissions municipales.

Il s'équilibre en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes, à la somme de **11 883 583.15 €** respectivement :

- Section de fonctionnement ----- 6 510 898.41 €
- Section d'investissement ----- 5 372 684.74 €

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des différentes commissions municipales,

➤ Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal :

**ADOpte** le budget primitif 2025 pour un montant s'équilibrant en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes à la somme de **11 883 583.15 €**

**VOTE** le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, arrêtée à la somme de **6 510 898.41 €** en laissant à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

- Au niveau du chapitre avec les chapitres « opération d'équipement » pour la section d'investissement, arrêtée à la somme de **5 372 684.74 €** en laissant à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

**La Secrétaire de séance**  
**Martine POMA**



**Le Maire**  
**Michel BOUVIER**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

<p>Date de convocation <b>26 mars 2025</b></p>	<p>Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire</p>
<p><b>Nombre de conseillers :</b> <b>En exercice : 27</b> Présents : 19 Votants : 21</p>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Virginie REYNAUD, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Grégory TISSEUR, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Cécilia GOMES ALVES, Madame Marie-Corinne LAUDES, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN</p>
<p><b>Objet :</b>  <b>Finances :</b>  Subventions de fonctionnement 2025 aux associations</p>	<p><b>Excusés et représentés par pouvoir :</b> Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Éric CHALANT Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Madame Virginie REYNAUD</p> <p><b>Excusés :</b> Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Monsieur Pierre MARECHAL, Madame Martine POMA, Monsieur Éric CHALANT, Madame Odile ILTIS</p> <p><b>Absent :</b> <b>Arrivée tardive :</b></p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.</p>

Rapporteur : Madame Laëtitia NOËL- Adjointe à la culture, Association et Jeunesse

Réunie le 19 mars 2025, la commission des finances, après avis conforme de la commission aux associations, a arrêté les subventions en faveur du tissu associatif.

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025</b>	
<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>MONTANTS</b>
A.C.C.A (chasse)	600,00 €
AMICALE CYCLO ARCLUSAZ	300,00 €
APEL ECOLE JEANNE D'ARC	300,00 €
AUTREFOIS ST PIERRE	500,00 €
BADMINTON	550,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150,00 €
LES AMIS DE L'ORGUE	500,00 €
L'HERMES D'OLYMPIE	250,00 €
LES CHEMINS DE TRAVERS	400,00 €
LES VOIX DE L'ARCLUSAZ	300,00 €
MOTO CLUB DES BERMUDES	1 700,00 €
REGUL MATOUS	100,00 €
ROUGE CITRON	150,00 €
SECOURISTES SANS FRONTIERES	150,00 €
SKI SNOW USCC	150,00 €
SOU DES ECOLES PUBLIQUES	650,00 €
ST PIERRE SPORT GYM	2 600,00 €
ST PIERRE FOOTBALL	3 000,00 €
ST PIERRE HANDBALL	2 600,00 €
LECHERE COURSE PEDESTRE ARCLUSAZ	150,00 €
TENNIS CLUB DE ST PIERRE	1 100,00 €
TENNIS DE TABLE OCTT	1 100,00 €
UNSS LES FRONTAILLES	150,00 €
VU D'ICI	500,00 €
YOGA DETENTE	250,00 €
	<b>18 200,00 €</b>

Ne prennent pas part au vote car membres de bureau de certaines associations concernées :  
Madame Martine POMA, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT

➤ Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal :

**APPROUVE** les subventions de fonctionnement aux associations pour 2025 pour un montant de **18 200,00 €**

VOTANTS : 21	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 21
--------------	----------------	------------	-----------

La Secrétaire de séance  
Martine POMA



Le Maire  
Michel BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

<p>Date de convocation <b>26 mars 2025</b></p>	<p>Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire</p>
<p><b>Nombre de conseillers :</b> <b>En exercice : 27</b> Présents : 22 Votants : 24</p>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Virginie REYNAUD, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Grégory TISSEUR, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Cécilia GOMES ALVES, Madame Marie-Corinne LAUDES, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN</p>
<p><b>Objet :</b></p> <p><b>Finances :</b></p> <p>Subventions par projets 2025 aux associations</p>	<p><b>Excusés et représentés par pouvoir :</b> Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Éric CHALANT Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Madame Virginie REYNAUD</p> <p><b>Excusés :</b> Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Monsieur Pierre MARECHAL</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Arrivée tardive :</b></p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.</p>

Rapporteur : Madame Laëtitia NOËL – Adjointe à la culture, Association et Jeunesse

Réunie le 19 mars 2025, la commission des finances, après avis conforme de la commission aux associations, a arrêté les subventions en faveur du tissu associatif.

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

SUBVENTIONS POUR PROJET 2025	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANTS
VU D'ICI	600,00 €
ART(HR)OSE	300,00 €
LES VOIX DE L'ARCLUZ	200,00 €
LES MARCHES DE LA COMBE	500,00 €
LA PARTAGERAIE	800,00 €
ECOLE JEANNE D'ARC	500,00 €
LES BASSINS BOURGEROTS	250,00 €
	<b>3 150,00 €</b>

➤ Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal :

**APPROUVE** les subventions de projets aux associations pour 2025 pour un montant de **3 150,00 €**

**DIT** que les montants correspondants seront versés aux associations sous réserve que leur dossier de demande de subvention soit complet.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

La Secrétaire de séance  
Martine POMA



Le Maire  
Michel BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

<p>Date de convocation <b>26 mars 2025</b></p>	<p>Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire</p>
<p><b>Nombre de conseillers :</b> <b>En exercice : 27</b> Présents : 22 Votants : 24</p>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Virginie REYNAUD, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Grégory TISSEUR, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Cécilia GOMES ALVES, Madame Marie-Corinne LAUDES, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN</p>
<p><b>Objet :</b></p> <p><b>Foncier :</b></p> <p>Régularisation de l'emprise foncière de la rue des Îles au droit de la propriété de la SCI AUX PRES FLEURIS.</p>	<p><b>Excusés et représentés par pouvoir :</b> Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Éric CHALANT Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Madame Virginie REYNAUD</p> <p><b>Excusés :</b> Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Monsieur Pierre MARECHAL</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Arrivée tardive :</b></p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.</p>

Rapporteur : Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN – Adjoint à l'Urbanisme

Par l'intermédiaire de la société GEODE, géomètres-experts à SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY, la SCI AUX PRES FLEURIS, a fait une demande d'alignement individuel au droit de sa propriété, le long de la rue des Îles dans la ZA de Carouge.

L'alignement a mis en évidence le positionnement erroné de la clôture existante entraînant d'une part un empiètement du domaine public communal dans la propriété de la SCI AUX PRES FLEURIS et d'autre part un empiètement de la SCI AUX PRES FLEURIS dans la propriété communale.

Afin de régulariser la situation et de conserver l'emprise actuelle de la voirie, il a été convenu avec la SCI AUX PRES FLEURIS de procéder à un échange à superficie égale le long de la rue des Îles.

La SCI AUX PRES FLEURIS échangera la parcelle cadastrée D n°2032 (24m<sup>2</sup>) contre la parcelle cadastrée D n°2033 (24m<sup>2</sup>) appartenant à la Commune (voir plan annexé).

La parcelle communale correspond à un délaissé de la voirie communale dénommée « Rue des Îles », appartenant au domaine public routier, sa cession ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, son déclassement est dispensé d'enquête publique.

➤ Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal :

**APPROUVE** l'échange à valeur et superficie égales de la parcelle communale cadastrée section D n°2033 pour 24m<sup>2</sup>, avec la parcelle propriété de la SCI AUX PRES FLEURIS cadastrée section D n°2032 pour 24m<sup>2</sup>, conformément au plan de division réalisé par le cabinet GEODE ci-annexé.

**APPROUVE** le déclassement la parcelle communale cadastrée section D n°2033 pour 24m<sup>2</sup> conformément au plan de division réalisé par le cabinet GEODE ci-annexé.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer tout acte ou toute pièce administrative et comptable pour la réalisation de cet échange.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

La Secrétaire de séance  
Martine POMA



Le Maire  
Michel BOUVIER

